

Formation accessible à toute personne en situation de handicap, contact par mail à l'adresse :
referenthandicapformation@genapi.fr
Pour toute autre question : formation@genapi.fr

PROGRAMME de la FORMATION

L'alimentation des bases immobilières

2 heures

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser la télétransmission vers les bases immobilières (Avant-Contrat et fiche descriptive Perval)

PUBLIC

L'ensemble des collaborateurs de l'étude.

PRE-REQUIS

Connaissance métier et du logiciel inot actes.

LES METHODES PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION

- Mise en situation sur des cas pratiques

LES MOYENS PEDAGOGIQUES

- Formation à distance avec une connexion via l'outil ASSIST BY SEPTEO sur le matériel informatique du client.
- Mise à disposition d'une documentation en ligne.

LA QUALITE DU FORMATEUR

Formateur Produits Juridiques

DUREE

2 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

2 personnes

ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de formation sera remise à l'issue de la formation à chaque participant

Le plan de formation pourra être adapté en fonction du niveau de connaissance des utilisateurs.

A noter qu'un temps sera alloué pendant la formation à la signature des feuilles de présence et à la rédaction du rapport de formation.

Programme

La télétransmission des avant-contrats

1. Présentation générale et périmètre.
 2. Les informations obligatoires et transmises des fiches descriptives de la maison ou de l'appartement.
 3. Le contenu de l'avant-contrat : prix, date de signature, montant commission ou honoraire, montant éventuel des meubles, critères environnementaux (performance énergétique et performance gaz à effet de serre), occupation du bien, type de propriété.
 4. La préparation de la pièce dématérialisée.
 5. La validation de la fiche et l'envoi du flux.
 6. Le suivi des différents statuts de la pièce depuis le parapheur des bases immobilières ou depuis le dossier.
 7. L'état récapitulatif des avant-contrats dématérialisés.
-

La télétransmission des fiches descriptives Perval

1. Présentation générale et périmètre.
 2. Les informations obligatoires et transmises des fiches descriptives du bien.
 3. La génération automatique de la pièce dématérialisée dans le dossier, en liaison avec Télé@ctes.
 4. La préparation de la pièce.
 5. Le contenu anonyme de la vente envoyée avec la pièce.
 6. La validation de la fiche et l'envoi du flux.
 7. Le suivi des différents statuts de la pièce depuis le parapheur des bases immobilières ou depuis le dossier.
 8. L'état récapitulatif des ventes dématérialisées.
-

La procédure de régularisation

1. La fiche retournée.
2. La fiche refusée.